

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

<u>ACHAT</u>	<u>ABONNEMENT ANNUEL</u>	<u>ANNONCES</u>
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1 000 F• 48 à 60 pages 1 500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO 20 000 F• AFRIQUE 28 000 F• HORS-AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récipissé de déclaration d'associations.. 10 000 F• Avis de perté de titre foncier (1^{re} et 2^e insertion)..... 10 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 5 000 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à l'EDITOGO : Tél. (228) 21-37-18 Fax : 22-14-89 BP. 891 Lomé-Togo

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 21-27-01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations).....

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Le service du Journal Officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé et Kara.

Suivant réquisition, n° 22615 déposée le 27 septembre 2001, M. GNASSINGBE Essonam, profession de militaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 38 ha 27 a 17 ca situé à Pozenda, connu sous le nom de Abouda et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la collectivité ALAYI au sud par la route Kara-Kpinzindé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22663 déposée le 12 octobre 2001, M. TAÏROU Massoudi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 99 ca situé à Lomé Kélégou, connu sous le nom de Rives de Zio et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Godonou, à l'est par le boulevard du Haho (34 m).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Conservateur de la propriété foncière
Dotsè Kodjo NYAKU

